

QU'EST-CE QU'UN POINT D'ACCÈS AU DROIT ?

Le point d'accès au droit (PAD) de Paimpol est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. Ouvert à tous, vous pourrez y obtenir gratuitement et en toute confidentialité une information juridique personnalisée et faire le point sur une difficulté administrative ou juridique.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DES CÔTES D'ARMOR (CDAD 22)

La politique d'accès au droit vise à mettre à la disposition de tous, des lieux où ils pourront trouver une information générale sur leurs droits et obligations, ainsi qu'une assistance et un accompagnement personnalisés dans leurs démarches administratives.

Le conseil départemental de l'accès au droit des Côtes d'Armor est chargé, à l'échelle du département, de recenser les besoins, de définir une politique locale d'accès au droit, et de piloter, coordonner ou diffuser les actions d'accès au droit.

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les permanences d'accès au droit dans les Côtes d'Armor, vous pouvez contacter sa coordinatrice au 02 96 62 83 15.

Informations sur vos droits et obligations

Accès au droit

Aide aux victimes

Présence judiciaire de proximité

Comment ça marche ?

Un agent d'accès au droit assure l'accueil, l'information et l'orientation du public vers le professionnel du droit, l'association ou l'organisme compétent.

LES PERMANENCES GRATUITES

Accès au droit

Avocats

Les avocats du barreau de Saint-Brieuc tiennent des consultations juridiques au PAD de Paimpol chaque 1^{er} vendredi de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous.

-> [Renseignements et rendez-vous au point d'accès au droit](#)

Notaires

Vous avez une question concernant une succession, une donation, votre régime matrimonial ou encore l'achat ou la vente d'un bien immobilier ?

Des notaires vous reçoivent le 4^{ème} jeudi de 14h00 à 16h30.

-> [Renseignements et rendez-vous au 02 96 68 30 90](#)

Huissiers de justice

Un problème d'expulsion, une dette ingérable, un risque de saisie... ?

La chambre départementale des huissiers de justice propose une consultation gratuite le 1^{er} vendredi de chaque mois de 09h00 à 12h00.

-> [Renseignements et rendez-vous au point d'accès au droit](#)

CIDFF - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Une juriste du CIDFF assure des permanences d'information juridique en matière de droit de la famille (rupture, pensions alimentaires, autorité parentale...) et droit civil chaque 1^{er} jeudi après-midi de chaque mois.

-> [Renseignements et rendez-vous au siège du CIDFF au 02 96 78 47 82](#)

Association Le Gué (médiation familiale)

Outil de soutien à la parentalité, la médiation familiale s'adresse aux personnes en situation de séparation, aux fratries confrontées à une situation de vieillissement d'un parent, à un jeune adulte confronté à une situation d'obligation alimentaire...

L'association peut vous recevoir sur rendez-vous le 3^{ème} vendredi de 10h00 à 17h00. L'entretien d'information est gratuit

-> [Renseignements et rendez-vous au 02 96 33 53 68](#)

Aide aux victimes

Association Départementale Alternatives Judiciaires (ADAJ)

Vous êtes victime d'une atteinte aux personnes ou aux biens, d'un accident de la circulation ou encore d'un accident collectif ? L'ADAJ vous accueille et vous informe sur la procédure pénale et vos droits, vous soutient dans vos démarches et vous oriente vers les services ou les professionnels compétents (judiciaire, social, médical...).

Chaque 1^{er} lundi du mois de 09h30 à 12h00.

-> [Renseignements et rendez-vous au 02 96 61 83 79 ou 02 96 61 06 73](#)

Résolution amiable des litiges

Le conciliateur de justice

Un problème de voisinage, consommation, copropriété...

Le conciliateur de justice vous reçoit et tente de vous aider à résoudre vos litiges à l'amiable, le 2^{ème} jeudi du mois de 14h00 à 17h00.

-> [Renseignements et rendez-vous au point d'accès au droit](#)

Présence judiciaire de proximité

Uniquement sur convocation

Délégués du procureur

Les délégués du procureur assurent la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales (composition pénale, rappel à la loi, mesure de réparation pénale).

Service pénitentiaire d'insertion et de probation

Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation assurent le suivi des personnes condamnées par la justice pénale faisant l'objet de peines alternatives à l'emprisonnement et aident à leur réinsertion tout en s'assurant du respect des obligations prescrites par le juge d'application des peines.

POINT D'ACCÈS
AU DROIT
DE PAIMPOL